

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PAR
LE RÉSEAU DE COOPÉRATION DES ENTREPRISES
D'ÉCONOMIE SOCIALE EN AIDE À DOMICILE (ÉÉSAD)

2020-2021



LE RÉSEAU DE COOPÉRATION DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE EN AIDE À DOMICILE (EÉSAD)

Le Réseau de coopération des EÉSAD représente le secteur des entreprises d'économie sociale reconnues aux fins du PEFSAD, par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour les services d'aide à la vie domestique (AVD). Les EÉSAD sont présentes dans les dix-sept régions administratives du Québec.

Ces entreprises, administrées par et pour leurs usagers et exploitées à des fins non lucratives, offrent près de sept millions d'heures de services à 100 000 personnes, dont plus de 650 000 heures de services d'assistance personnelle et six millions d'heures de services d'aide à la vie domestique (AVD).

Les EÉSAD emploient plus de 9 400 employés, dont 8 700 préposées et préposés d'aide à domicile qui possèdent les compétences et l'expertise requises afin d'assurer un soutien et des services à domicile de qualité aux citoyens qui en ont besoin. Pour les services d'aide à la vie domestique, une norme professionnelle a été entérinée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), créant, du même coup, le métier de préposé d'aide à domicile. Pour les services d'assistance personnelle de base, grâce au programme de développement des compétences des services d'assistance personnelle à domicile, développé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), plus de 2 170 préposées et préposés d'aide à domicile ont déjà été formés. Si vous désirez en savoir plus sur les EÉSAD et le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), nous vous invitons à visiter notre portail Web : <https://aidechezsoi.com>.

RÉSUMÉ DES DEMANDES

ENJEU NUMÉRO 1

L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE DES SERVICES POUR LES USAGERS

- **Demande 1** : Ouverture du panier de services du PEFSAD afin d'y inclure les services de répit ainsi que les services d'assistance personnelle.
- **Demande 2** : Que l'aide variable du PEFSAD soit bonifiée deux dollars (2 \$) afin de permettre une plus grande accessibilité financière des services pour les usagers.
- **Demande 3** : Financer suffisamment les Centres intégrés en santé et services sociaux (CISSS et CIUSSS) afin qu'ils soient en mesure de respecter le principe de gratuité pour les usagers à faible revenu présentant des besoins en aide à la vie domestique (AVD), comme prévu par la politique « Chez soi, le premier choix » (2003).

ENJEU NUMÉRO 2

LES BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE DANS LE SOUTIEN À DOMICILE

- **Demande 4** : Que le calcul des mesures compensatoires inclue minimalement la variable de l'augmentation du salaire minimum tant et aussi longtemps que les salaires des préposés d'aide à domicile ne sont pas ajustés à la hausse.
- **Demande 5** : Développer et bonifier les mesures fiscales pour attirer et fidéliser les travailleurs d'expérience dans les entreprises, particulièrement dans le secteur du soutien à domicile.

AVANT-PROPOS

Dans un contexte de vieillissement de la population, le Québec fait face à un défi démographique important. En plus d'accentuer les besoins en matière de main-d'œuvre, la conjoncture actuelle amène une augmentation des heures de services en soins à domicile. Selon les prévisions du gouvernement du Québec ¹, la croissance moyenne de la population de 65 ans et plus sera de l'ordre de 3,1 % pour la période de 2013 à 2030. Les personnes de plus de 65 ans représenteront près du quart de la population québécoise d'ici 2030. Devant ce constat, le gouvernement du Québec s'est engagé à investir, avec raison, 200 M\$ par an dans le soutien à domicile pendant la durée de son mandat.

Les EÉSAD fournissent des services de proximité et participent, en complémentarité avec les Réseau de la santé, à assurer une prestation de services de qualité aux aînés et aux personnes plus vulnérables de notre société. L'augmentation de la demande pour des services à domicile dépasse l'offre de services disponible et cela ira en s'accroissant dans les prochaines années. Avec un soutien adéquat, les EÉSAD sont en mesure d'adapter et de bonifier l'offre de services à domicile à la demande d'une population vieillissante. Ce faisant, les ressources du réseau public seront davantage disponibles pour offrir des services spécialisés et ultraspecialisés.

Les demandes du Réseau de coopération des EÉSAD ont été produites dans le cadre d'un travail rigoureux rejoignant des objectifs communs au gouvernement, soit l'augmentation du nombre d'heures de services aux usagers, la dispensation de services de qualité favorisant le maintien à domicile des aînés, le répit aux proches aidants et la création d'emplois de qualité. Ainsi, le Réseau de coopération des EÉSAD souhaite s'engager auprès de l'État québécois afin de permettre un meilleur continuum de services en complémentarité avec le Réseau de la santé. Les EÉSAD offrent des services à domicile de qualité tout en participant à la création de plus de 10 300 emplois durant la période 2018-2022, dans le domaine des services à la personne.

Évidemment, l'augmentation des besoins en services à domicile, que les services soient rendus par le réseau de la santé ou par des prestataires de service, dont les EÉSAD, demande de la main-d'œuvre disponible et formée. Les besoins en matière de main-d'œuvre deviennent un problème majeur auquel il faut trouver des solutions concrètes, notamment en utilisant plus adéquatement l'ensemble des ressources disponibles, car il existe réellement un risque de bris de services à la population.

1. Gouvernement du Québec, « Le point sur la situation économique et financière du Québec », Dépôt légal – 2 décembre 2014, Bibliothèque et Archives Canada, ISSN 2368-6960 (PDF), p. 104. [En ligne] -file:///C:/Users/Propriétaire/Downloads/AUTFR_lepointAut2014.pdf.

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE -LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE EN AIDE À DOMICILE (EÉSAD).....	6
A. Les services offerts par les EÉSAD.....	6
B. Les usagers des EÉSAD.....	6
C. Le vieillissement de la population.....	7
ENJEU 1 - L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE DES SERVICES POUR LES USAGERS.....	9
1. Ouverture du panier de services du PEFSAD aux services d'assistance personnelle (SAP) et aux services de répit pour les proches aidants.....	9
2. Bonification de l'aide variable deux dollars (2 \$) afin de permettre une plus grande accessibilité financière des services pour les usagers.....	10
3. Respect de la politique de gratuité pour les usagers à faible revenu présentant des besoins en aide à la vie domestique (AVD).....	10
ENJEU 2 – LES BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE DANS LE SOUTIEN À DOMICILE.....	11
4. Que le calcul des mesures compensatoires inclue minimalement la variable de l'augmentation du salaire minimum tant et aussi longtemps que les salaires des préposés d'aide à domicile ne sont pas ajustés à la hausse.....	13
5. Favoriser l'attrait et la fidélisation des travailleurs d'expérience dans les entreprises du secteur du soutien à domicile.....	13

TABLE DES ACRONYMES

ASSS	Auxiliaire aux services de santé et services sociaux
AVD	Aide à la vie domestique
AVQ	Aide à la vie quotidienne, ancienne appellation des SAP
DEPAR	Développement des EÉSAD par des pratiques d'affaires renouvelées
EÉSAD	Entreprise d'économie sociale en aide à domicile
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
PEFSAD	Programme d'exonération pour des services d'aide domestique
PAD	Préposé d'aide à domicile
PAB	Préposé d'aide au bénéficiaire
PEFSAD	Programme d'exonération financière pour les services d'aide à domestique
SAP	Service d'assistance personnelle, nouvelle appellation des AVQ
RI	Ressources intermédiaires

MISE EN CONTEXTE -LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE EN AIDE À DOMICILE (EÉSAD)

Une EÉSAD est le résultat d'une initiative citoyenne locale dont la mission première est de produire des services à domicile répondant aux besoins des citoyens et, par extension, au profit de la collectivité à laquelle elle appartient. Soulignons que les EÉSAD sont administrées par et pour les usagers, selon un principe de coconstruction qui assure le maintien et la qualité des services.

Les entreprises d'économie sociale en aide à domicile sont au nombre de 100 sur l'ensemble du territoire québécois. Elles se composent de 48 coopératives de services à domicile et de 52 organismes à but non lucratif de services à domicile. Ces entreprises d'économie sociale offrent des services dont l'accessibilité est universelle, soit sans regard à l'âge ou encore la condition sociale des usagers. Soulignons que parmi ces derniers, la majorité, soit 78 % ont plus de 65 ans et 55 % ont plus de 75 ans. Les usagers utilisent les services offerts par les EÉSAD pour conserver leur autonomie afin de vieillir chez eux en santé et en sécurité.

A. LES SERVICES OFFERTS PAR LES EÉSAD

Les EÉSAD offrent principalement trois types de services :

- Les services d'aide à la vie domestique (AVD) :
 - L'entretien ménager léger : balayage, époussetage, nettoyage (ex. : réfrigérateur, baignoire, garde-manger);
 - L'entretien ménager lourd : grand ménage, déneigement de l'accès principal au domicile;
 - L'entretien des vêtements;
 - La préparation de repas sans diète;
 - L'approvisionnement et autres courses.
- Les services d'assistance personnelle (SAP) sont associés aux soins personnels de l'utilisateur. Il s'agit alors de procéder à des soins d'hygiène, à l'aide au lever et au coucher, à la prise de médicaments, etc.
- Certaines EÉSAD ont développé une expertise en offrant notamment des services de répit aux proches aidants, ainsi qu'en présence-surveillance.

B. LES USAGERS DES EÉSAD²

L'objectif initial du développement de services d'aide à domicile pour les aînés à travers les EÉSAD est une franche réussite comme le démontrent les 76 822 clients âgés de plus de 65 ans. Soulignons que la majorité des usagers recevant de l'aide variable ont des revenus inférieurs à 20 519 \$ par année.

Les usagers des EÉSAD en chiffres au 31 mars 2019 :

- Plus de 100 000 usagers;
- 5 943 055 heures de services d'aide à la vie domestique;
- 71 % des usagers sont des femmes;
- 78 % des usagers ont 65 ans ou plus;
- 55 % des usagers ont 75 ans ou plus;
- 69 % des usagers vivent seuls;
- 55,89 % des usagers recevant de l'aide variable ont des revenus inférieurs à 20 519 \$ pour une personne et moins de 29 685 \$ pour un couple.

2. Bilan administratif du PEFSAD 2018-2019.

C. LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Selon les prévisions du gouvernement du Québec³, la croissance moyenne de la population de 65 ans et plus sera de l'ordre de 3,1 % pour la période de 2013 à 2030. Les personnes de plus de 65 ans représenteront près du quart de la population québécoise d'ici 2030. Pour la tranche d'âge de 75 ans et plus, on s'attend à ce que leur nombre double d'ici 2030 pour représenter alors 12,3 % de la population totale du Québec. Considérant cela, il est probable que le nombre de personnes ayant besoin de soutien et de soins en lien avec leur environnement de vie, ainsi que pour leur propre personne, double aussi. Les acteurs œuvrant dans ce secteur d'activité doivent, de manière concertée, s'assurer de répondre à la demande des citoyens, et ce, par l'entremise de services de qualité adaptés aux besoins réels des milieux.

Soulignons aussi que selon l'Institut canadien d'information sur la santé, les dépenses en santé du gouvernement du Québec par habitant étaient en moyenne de 15 709 \$ pour les personnes de 65 ans et plus, comparativement à 2 755 \$ pour les moins de 65 ans. Elles se chiffraient à 6 376 \$ pour les 65-69 ans, à 11 140 \$ pour les 75-79 ans, à 15 049 \$ pour les 80-84 ans et à 24 500 \$ pour les 85 ans et plus. De plus, dans l'analyse de cette courbe de croissance des coûts, il faut considérer qu'advenant une perte d'autonomie, 78 % des baby-boomers souhaitent pouvoir demeurer à leur domicile, moyennant l'aide de services publics et privés⁴.

À la suite de l'énoncé de l'ensemble de ces faits, il est aujourd'hui acquis, mais pas forcément réel que le soutien à domicile des aînés et des personnes en perte d'autonomie soit le premier choix. Dans un contexte où la population est vieillissante, le défi s'avère gigantesque et les coûts afférents au domaine de la santé et des services sociaux, pour l'État comme pour la population du Québec, sont de plus en plus élevés. Les EÉSAD proposent une alternative en étant des fournisseurs de services complémentaires aux services publics, et ce, sans amoindrir la qualité des services.

En favorisant et valorisant le maintien prolongé à domicile, les EÉSAD contribuent donc à la baisse des coûts d'institutionnalisation. La valeur des avantages quantifiables générés par les EÉSAD pour l'économie du Québec dépasse donc largement les montants investis par le gouvernement du Québec. À titre d'appui, une étude financée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) estimait la valeur totale des avantages quantifiables générés pour l'économie du Québec à 5,27 \$ pour chaque dollar investi dans le PEFSAD⁵.

D'ailleurs, le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) a identifié des économies possibles de 200 M\$ si le Québec prend le virage des soins à domicile et les EÉSAD ont l'énorme avantage de permettre une équité des services pour la population, puisqu'elles sont présentes dans l'ensemble des 17 régions administratives du Québec, même dans des petites communautés comme Havre-Saint-Pierre ou Tête-à-la-Baleine.

Rappelons que les EÉSAD ne remplacent pas les services offerts par le réseau de la santé, mais travaillent en complémentarité avec lui. Il est important que le personnel du réseau de la santé puisse s'occuper des personnes qui nécessitent des soins plus complexes et spécialisés, pendant que le personnel des EÉSAD combine des services d'assistance personnelle de base et des services d'aide à la vie domestique. Il en coûte donc beaucoup moins pour l'État québécois d'offrir ce type de service par le biais des EÉSAD alors le tarif pour une heure de services d'assistance personnelle dispensé par celles-ci se situe en moyenne à 28\$ selon les caractéristiques propres à chaque région.

3. Gouvernement du Québec, « Le point sur la situation économique et financière du Québec », Dépôt légal – 2 décembre 2014, Bibliothèque et Archives Canada, ISSN 2368-6960 (PDF), p. 104. [En ligne] -file:///C:/Users/Proprietaire/Downloads/AUTFR_lepointAut2014.pdf.

4. Op. cit. Gouvernement du Québec.

5. L'autonomie pour tous, Projet de création d'une assurance autonomie, Pierre-Emmanuel Paradis, Octobre 2013

ENJEU 1 – L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE DES SERVICES POUR LES USAGERS

Le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD) est un programme s'adressant aux citoyens qui utilisent des services d'aide à la vie domestique (AVD) dispensés par les EÉSAD.

Le panier de services du PEFSAD est le suivant :

- Entretien ménager;
- Préparation de repas sans diète;
- Lessive, repassage, pliage et rangement des vêtements;
- Grand ménage;
- Approvisionnement et autres courses

Sur la base de services d'aide domestique rendus par une entreprise d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD), une réduction du tarif horaire exigé par l'entreprise est consentie à la personne qui bénéficie du programme. La personne paie la différence entre le tarif exigé par l'entreprise et le montant d'aide qui lui est accordé. Cette réduction peut être obtenue de deux façons :

- Premièrement, une réduction d'un montant fixe de 4 \$ pour chaque heure de services rendus. L'« aide fixe » est accessible à toute personne admissible au programme, quel que soit son revenu familial.
- Deuxièmement, une réduction supplémentaire d'un montant variant de 1,65 \$ à 13,20 \$ pour chaque heure de services rendus. L'« aide variable » est établie en fonction d'une grille de calcul qui tient compte du revenu et de la situation familiale de la personne.

Le montant d'aide maximal qu'une personne peut obtenir pour chaque heure de services rendus est donc de 17,20 soit 4 \$ à titre d'aide fixe et 13,20 \$ à titre d'aide variable.

Depuis 20 ans, lorsqu'il est question de meilleures pratiques en soutien à domicile, le PEFSAD s'avère une démonstration éloquente d'une politique publique réussie, efficace et répondant aux besoins des usagers. Le PEFSAD cible parfaitement la clientèle la plus fragile et la plus vulnérable, soit celle qui a besoin d'avoir directement accès à des services pour pouvoir demeurer chez elle le plus longtemps possible. Au cours des années, le PEFSAD a d'ailleurs démontré toute sa pertinence puisque :

- Le nombre d'usagers a augmenté de 38 % entre 2003 (73 106) et 2018 (101 02).
- En 2004, 41 % des usagers avaient plus de 75 ans. En 2019, 55 % des clients ont plus de 75 ans. En 2004, 59 % des usagers avaient accès à l'aide variable. En 2019, 74 % des usagers ont accès à l'aide variable.

1. Ouverture du panier de services du PEFSAD aux services d'assistance personnelle (SAP) et aux services de répit pour les proches aidants

Avec le vieillissement de la population, les besoins des usagers ont évolué et il est nécessaire de revoir le panier de services du PEFSAD afin d'y inclure les services de répit ainsi que les services d'assistance personnelle. Ce dossier constitue une priorité pour les EÉSAD, car l'augmentation des besoins, combinée à l'alourdissement des profils des usagers, rend urgente l'évolution du panier de services du PEFSAD afin de favoriser un réel continuum de services entre l'aide à la vie domestique (ci-après : AVD) et les SAP. Le contexte de rareté de main-d'œuvre renforce d'autant plus l'importance de développer des tâches mixtes (AVD, SAP et répit) afin de maximiser les ressources humaines disponibles. Par exemple, des soins d'hygiène et la mise en place de bas supports à un usager pourraient être exécutés lors d'une même visite dédiée initialement à l'aide domestique.

Le Réseau de coopération a entamé des discussions avec le MSSS afin que le ministère puisse produire une analyse détaillée des coûts liés à l'ouverture du panier de services. Nous sommes persuadés que cette analyse démontrera le bien-fondé du travail réalisé par les entreprises d'économie sociale d'aide à domicile et qu'elle viendra également attester la pertinence de l'ouverture du panier de service du PEFSAD pour la qualité et la quantité des services offerts en soins à domicile au Québec.

Quant aux montants nécessaires pour ouvrir le panier de services, il est envisagé que les heures de SAP viendraient toutes d'heures référées par le réseau de la santé, considérant les obligations résultant de la Loi canadienne sur la santé. Les usagers n'assumeraient donc pas les coûts des services. Par conséquent, une partie des frais sera à la charge du PEFSAD et l'autre partie à la charge du réseau de la santé.

L'ouverture du panier de services aurait certainement comme conséquence que les heures actuelles seraient transférées dans le PEFSAD. De manière macro, ce transfert est à coût nul puisque les montants **sont déjà assumés par le réseau de la santé.**

Évidemment, l'objectif de l'ouverture du panier de services n'est pas de remplacer les ASSS, mais bien de travailler en complémentarité, considérant les besoins exponentiels de la population. Conséquemment, les PAD des EÉSAD qui auront été formés par la FAPAQE (ci-après : formation SAP) effectueront, en priorité, les SAP de base qui peuvent être donnés dans le cadre d'une tâche mixte, alors que les SAP plus complexes doivent continuer d'être donnés directement par les professionnels du réseau de la santé. Le ministère de la Santé et des Services sociaux conserve la responsabilité populationnelle.

En résumé, il nous apparaît évident qu'il existe un bénéfice financier pour le Gouvernement du Québec à élargir le panier de services du PEFSAD mais également un avantage majeur pour les usagers à faire appel à la même ressource pour la prestation de différents services. Le vieillissement de la population combiné avec l'augmentation des besoins en soin à domicile crée un contexte favorable afin de revoir l'offre de services couverte par le PEFSAD. De plus, avec l'expertise acquise et dispensée par les différentes entreprises d'économie sociale d'aide à domicile au Québec, le MSSS jouit de partenaires qualifiés, présents sur l'ensemble du territoire.

Demande 1 : L'ouverture du panier de services du PEFSAD afin d'y inclure les services de répit ainsi que les services d'assistance personnelle.

2. Bonification de l'aide variable deux dollars (2 \$) afin de permettre une plus grande accessibilité financière des services pour les usagers

Dans le dernier bilan administratif du PEFSAD (2018-2019) réalisé par la RAMQ, il a été révélé que 56 % des usagers avaient droit au maximum de l'aide financière de l'aide variable. On rappelle que pour avoir droit au maximum de l'aide variable, un usager du PEFSAD doit avoir un revenu net ne dépassant pas 2 999,99 \$ le seuil d'exemption, établi à 17 520 \$ pour une personne seule et 26 686 \$ pour un couple, ce qui correspond respectivement à un revenu de 20 519,99 \$ et 29 685,99 \$. Le seuil d'exemption est utilisé comme critère de faible revenu au regard du programme.

Des efforts appréciables ont été investis dans les dernières années pour permettre une plus grande accessibilité financière des usagers, notamment par la bonification de l'aide financière du PEFSAD. Il faut toutefois souligner que la bonification de l'aide financière n'a pas été proportionnelle pour toutes les tranches de revenu et que les usagers avec un revenu légèrement moins faible se retrouvent à absorber les augmentations de tarif de l'entreprise au fil des ans. Avec l'alourdissement des profils du fait du vieillissement de la population, il faudra consacrer davantage de ressources pour retarder autant que possible l'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie qui souhaitent demeurer à la maison.

Demande 2 : Que l'aide variable du PEFSAD soit bonifiée deux dollars (2 \$) afin de permettre une plus grande accessibilité financière des services pour les usagers.

3. Respect de la politique de gratuité pour les usagers à faible revenu présentant des besoins en aide à la vie domestique (AVD)

Dans son rapport d'activité de l'année 2017-2018, la Protectrice du citoyen du Québec, madame Marie Rinfret, faisait état du non-respect de la consigne ministérielle concernant la gratuité des activités de la vie domestique pour les personnes sous le seuil de faible revenu, dans la moitié des CISSS et des CIUSSS. Elle affirme que son bureau est intervenu à maintes reprises pour que la gratuité des services soit rétablie pour des personnes qui y avaient droit.

Selon la politique ministérielle de soutien à domicile « Chez soi : le premier choix » (2003), les personnes ayant uniquement besoin d'aide domestique sont dirigées vers une EÉSAD. Ces services sont offerts sans frais aux personnes qui ont un faible revenu. Les coûts doivent être assumés par le Centre intégré. Dans le document de précisions sur la politique, émis en 2004 par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le seuil de faible revenu spécifié était de 8 450 \$; en 2018, ce seuil s'élève à 17 520 \$ pour une personne seule et 26 686 \$ pour un couple, soit le montant d'exemption de base pour le calcul de l'aide variable du PEFSAD⁶. Le Gouvernement du Québec devra s'assurer que les différents CISSS et CIUSSS disposent d'un budget conséquent en soutien à domicile et de consignes claires pour s'acquitter de leurs obligations, conformément à la politique gouvernementale.

Demande 3 : Financer suffisamment les Centres intégrés en santé et services sociaux (CISSS et CIUSSS) afin qu'ils soient en mesure de respecter le principe de gratuité pour les usagers à faible revenu présentant des besoins en aide à la vie domestique (AVD), comme prévu par la politique « Chez soi, le premier choix » (2003).

6. Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique : <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/programmes-aide/aide-domestique/Pages/aide-domestique.aspx>, site de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ENJEU 2 – LES BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE DANS LE SOUTIEN À DOMICILE

Lors de la création des EÉSAD à la fin des années 1990, un des mandats était de favoriser la réinsertion des femmes sur le marché du travail. Vingt ans plus tard, la quasi-totalité de cette main-d'œuvre a été réinsérée et les EÉSAD sont aujourd'hui confrontées à des besoins majeurs de personnel. Selon un diagnostic sur les besoins de main-d'œuvre dans les EEÉSAD, réalisé par le Comité sectoriel de main-d'œuvre en économie sociale et action communautaire (CSMO-ÉSAC), 94 % des emplois sont occupés par des femmes et la moyenne d'âge des préposées d'aide à domicile est de 48 ans (médiane à 50 ans). Notons que de nombreux départs à la retraite sont anticipés au cours des prochaines années, car c'est un travail exigeant physiquement.

À l'heure actuelle, l'enjeu de la main-d'œuvre dans le soutien à domicile est de six ordres :

L'utilisation adéquate de la main-d'œuvre disponible

Depuis plusieurs années, les EÉSAD ont été ciblées afin d'avoir des préposés d'aide à domicile en mesure d'effectuer, auprès du même usager, des tâches mixtes, c'est-à-dire de fournir de l'aide à la vie domestique, mais aussi des services d'assistance personnelle de base. L'objectif consiste à faire preuve d'efficience et d'efficacité, puisque notre préposé est déjà sur place pour offrir des AVD et qu'il est donc en mesure, après une formation adaptée, de donner des services d'assistance personnelle. C'est pourquoi, depuis février 2016, les EÉSAD ont déjà formé plus de 2170 dans le cadre du programme de développement des compétences des services d'assistance personnelle à domicile du MSSS (FAPAQE). Malheureusement, on constate que derrière la logique imparable de l'utilisation adéquate des ressources, il arrive encore régulièrement qu'une auxiliaire de santé et de services sociaux vienne mettre des bas supports à un usager alors qu'un PAD est déjà sur place pour faire des AVD.

Les besoins de personnel en soutien à domicile

Les besoins de personnel en soutien à domicile sont généralisés, puisqu'autant le réseau de la santé, les ressources intermédiaires (RI) et les résidences pour aînés sont dans la même situation. Les besoins de main-d'œuvre en soutien à domicile doivent être mis en exergue et priorisés, sinon nous ne serons pas en mesure de répondre aux besoins de la population. Il faut être conscients qu'à la différence d'autres corps de métier, les services d'assistance personnelle et les AVD sont très difficilement automatisables et il est donc nécessaire d'avoir du personnel en quantité suffisante et qui soit convenablement formé. D'ici 2022, on estime que pour répondre aux besoins, remplacer les départs à la retraite et faire face au taux de roulement, les EÉSAD auront besoin d'embaucher **10300 PAD**. Pendant des années, les préposés d'aide à domicile représentaient un corps d'emploi trop différent du personnel du réseau de la santé (PAB, ASSS, etc.) et les EÉSAD n'étaient donc pas en concurrence avec le réseau public. Cependant, depuis plusieurs mois, nos bassins de main-d'œuvre se sont rejoins et nous sommes en « concurrence » au niveau du recrutement. Ajoutons que le manque de considération et de valorisation du métier de préposé d'aide à domicile ou des métiers s'y rapportant, comme les préposés aux bénéficiaires ou les auxiliaires de santé et de services sociaux, sont catastrophiques pour encourager les « vocations ».

La rémunération des préposés versus les tarifs des EÉSAD

Avec la présence du réseau public vient la question de la rémunération. Il faut savoir que le principal poste de dépense des EÉSAD est la rémunération du personnel sur le terrain. En moyenne, celle-ci représente de 85 % à 90 % des charges d'une EÉSAD.

L'une des options afin d'aider à la rétention et à la valorisation du travail des préposés d'aide à domicile œuvrant dans l'ensemble des EÉSAD est d'augmenter les salaires, mais cela impliquera par le fait même une augmentation des tarifs aux usagers. Si une EÉSAD augmente ses tarifs, sans augmentation de l'aide variable du PEFSAD, il y aura inévitablement une diminution du nombre d'usagers utilisant leurs services. Dans le dernier Bilan du PEFSAD, 56 % de la clientèle qui a accès à de l'aide variable a des revenus inférieurs à 20 519 \$ par année.

De plus, à l'automne 2019, les besoins de main-d'œuvre sur les services de proximité et plus particulièrement sur l'aide à domicile combinés au vieillissement de la population ont fait en sorte de créer une pression sur l'embauche et la rétention de préposés dans les entreprises d'aide à domicile partout au Québec. Lors d'une tournée régionale organisée par le Réseau de coopération des EÉSAD durant de cette même période, plus de 60% des entreprises d'aide à domicile participantes ont souligné que le taux de roulement de leurs employés était plus élevé en 2019 que l'année précédente.

Bien que le règlement de la RAMQ stipule que les augmentations tarifaires s'effectuent le 1er avril, il est possible, lorsque nécessaire, de procéder à une demande de dérogation tarifaire. L'objectif et la priorité étant de garantir la livraison des services aux usagers.

Près du tiers des EÉSAD ont eu recours à une demande de dérogation afin de bonifier les conditions de travail offertes à leurs préposées. Les 27 EÉSAD ayant formulé cette demande au ministère de la Santé et des Services sociaux ont demandé une dérogation tarifaire d'en moyenne 1,60\$. En considérant l'environnement dans lequel les EÉSAD évoluent, nous sommes d'avis que pour garantir une prestation de service de qualité et une rétention de la main-d'œuvre dans les EÉSAD, un salaire d'entrée en AVD à 15\$ de l'heure pour les préposés d'aide à domicile serait le minimum acceptable.

Ajoutons que cette problématique de tarif est aussi présente dans les services d'assistance personnelle, puisque lorsque le réseau de la santé fait appel aux services d'une EÉSAD, celui-ci est particulièrement attentif au tarif facturé par l'EÉSAD pour le service. Par conséquent, les EÉSAD doivent maintenir des tarifs bas afin de rester concurrentielles. Rappelons qu'il en coûte donc beaucoup moins pour l'État québécois d'offrir des services d'assistance personnelle de base et des services d'aide à la vie domestique par le biais des EÉSAD alors le tarif pour une heure de services d'assistance personnelle dispensée par celles-ci se situe en moyenne à 28\$ selon les caractéristiques propres à chaque région.

4. Que le calcul des mesures compensatoires inclue minimalement la variable de l'augmentation du salaire minimum tant et aussi longtemps que les salaires des préposés d'aide à domicile ne sont pas ajustés à la hausse.

Avec l'augmentation du salaire minimum de 60 ¢ annoncée pour le 1^{er} mai 2020, ce dernier se situera maintenant à 13,10 \$/h. Afin de rester des employeurs attirants, les EÉSAD ont l'obligation de maintenir une différence significative entre le salaire des préposés d'aide à domicile et le salaire minimum. Inévitablement, cette hausse de salaire se traduira dans le tarif horaire des usagers. Par conséquent, le calcul des mesures compensatoires doit absolument inclure cette variable afin de s'assurer que les usagers les plus fragiles des EÉSAD ne soient pas pénalisés à la suite d'une augmentation du salaire minimum.

Cette mesure pourrait se concrétiser par l'indexation de la « composante A » des aides compensatoires aux entreprises, prévues dans les normes amendées du PEFSAD, ou par la création d'une nouvelle composante spécialement dédiée à cet enjeu.

Demande 4 : Que le calcul des mesures compensatoires inclue minimalement la variable de l'augmentation du salaire minimum tant et aussi longtemps que les salaires des préposés d'aide à domicile ne sont pas ajustés à la hausse.

5. Favoriser l'attrait et la fidélisation des travailleurs d'expérience dans les entreprises du secteur du soutien à domicile

Comme il a été mentionné précédemment, les EÉSAD du Québec devront embaucher 10300 préposées et préposés d'aide à domicile pendant la période 2018-2022 pour combler les départs à la retraite et satisfaire l'augmentation de la demande en heures de services. Nos entreprises et les experts en ressources humaines du Réseau multiplient les efforts quotidiens pour embaucher du personnel dans des bassins de main-d'œuvre autrefois peu sollicités, comme les jeunes travailleurs, les hommes et les personnes immigrantes. De plus, les travailleurs d'expérience sont également une ressource privilégiée par les entreprises de notre secteur pour venir en aide à nos usagers, puisqu'ils facilitent le développement d'une complicité entre l'aidant et l'aidé en raison de la proximité relativement à l'âge.

Dans la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023 du Gouvernement du Québec, il est prévu que 1,3 M de postes seraient à pourvoir d'ici 10 ans, dont 90000 dans l'immédiat. Parmi les moyens envisagés pour atteindre cette cible ambitieuse, on mise sur une augmentation du taux d'activité des travailleurs âgés de 15 à 64 ans puis des 65 ans et plus, correspondant respectivement à 12 % et 7 % des besoins estimés de main-d'œuvre. Afin de favoriser l'embauche et le maintien en emploi des travailleurs âgés de plus de 60 ans, Revenu Québec rend disponibles diverses mesures fiscales pour les travailleurs et les entreprises, dont le Crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience. Ce dernier prévoit un déductible d'impôt de 15 % sur un revenu d'emploi minimal de 5000 \$ et calculé sur un montant maximal de 3000 \$ pour un travailleur âgé de 61 ans, puis de 5000 \$, 7000 \$, 9000 \$ et 11 000 \$ pour un travailleur âgé de 62, 63, 64 et 65 ans ou plus, respectivement. Le Réseau de coopération des EÉSAD se montre favorable à toutes mesures favorisant le maintien et le retour à l'emploi des travailleurs expérimentés. Avec les besoins de main-d'œuvre actuels, nous sommes d'avis qu'il faut continuer à favoriser le retour sur le marché de travail pour le plus grand nombre de Québécoises et de Québécois possible.

Demande 5 : Développer et bonifier les mesures fiscales pour attirer et fidéliser les travailleurs d'expérience dans les entreprises, particulièrement dans le secteur du soutien à domicile.



CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PAR
LE RÉSEAU DE COOPÉRATION DES ENTREPRISES
D'ÉCONOMIE SOCIALE EN AIDE À DOMICILE (ÉÉSAD)

2020-2021



Maison de la coopération
155, boul. Charest Est, bureau 190
Québec (Québec) G1K 3G6
Tél : 418 622-1001 • Fax : 418 837-7855